



Descendant par ordre successoral

Par Ness95

Bonsoir,
Ma maman est décédée en juillet 2016. Elle a eu 2 filles.

Françoise née en juin 1952 et
Fabienne née en octobre 1966.

Fabienne accepte la succession.
Françoise renonce à la succession en 2017.

Françoise a eu une fille, Sylvie née en juillet 1982.

Sylvie souhaite renoncer à la succession à son tour mais elle a eu une fille Olivia née en 2018.

La question :
Est-ce que Olivia va se retrouver avec la succession ou cette succession s'arrêtera à Sylvie ?

Merci par avance.

Par Rambotte

Les héritiers sont à l'infini dans la ligne descendante directe.

Toutefois, pour hériter, il faut être conçu au moment du décès, sachant que la renonciation rétroagit au décès.

Donc Olivia n'étant pas conçue en juillet 2016, elle n'hérite pas, sauf erreur de ma part.

Par Ness95

Bonjour Rambotte,

Merci beaucoup pour votre réponse.

Belle journée.
Bien à vous,
Ness95